

Chêne pubescent et (ou) Chêne vert et Pin d'Alep

📄 fiche n°000400 « Liste des essences »

R	V	B
63	187	239
0	75	44
142	86	155



N° 273116 (1/2)

TAILLIS COMMUN AVEC SURÉTAGE DE PIN D'ALEP

CARACTÉRISTIQUES

Complet et dense

Couvert total en % >80

Taillis dominant : mêmes caractéristiques que les taillis méditerranéens :

- Chêne vert 🌿 n°274112
- Chêne pubescent 🌿 n°273112
- Mixte 🌿 n°273115

Pinède :

irrégulier en mélange pied à pied ou par bouquets, couvert incomplet,

souvent du même âge que le taillis (ancien incendie),

densité en nombre de tiges par hectare < 400

AUTO-ÉCOLOGIE, EXPOSITION, SOLS, BILAN HYDRIQUE

Surtout représenté dans l'étage mésoméditerranéen. Ne monte qu'exceptionnellement dans l'étage supraméditerranéen, où le Pin d'Alep est remplacé par le Pin Sylvestre.

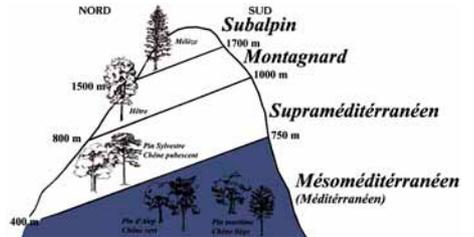
Pour le taillis se référer aux fiches suivantes :

- Chêne vert 🌿 n°274112
- Chêne pubescent 🌿 n°273112
- Mixte 🌿 n°273115

Variantes :

- Proportion variable de Chêne vert et de Chêne pubescent.
- Proportion variable de Pin d'Alep, Pin maritime.
- Transition avec le Pin sylvestre dans l'étage supraméditerranéen inférieur.

LITTORAL CALCAIRE MOYEN-PAYS LITTORAL SILICEUX



Ce peuplement est largement représenté en Basse et Haute Provence. Il est souvent décrit sous la dénomination de futaie sur taillis.

En ce qui concerne le taillis, sa gestion est généralement peu différente des taillis communs.

Par contre, il est important de tenir compte de la pinède en surétage qui risque de freiner le bon développement du taillis, si elle n'est pas exploitée.



Futaie sur taillis



En absence de gestion, comme pour les taillis, des incertitudes existent sur les possibilités de régénération naturelle de ces peuplements après vieillissement (taillis). Les pins dégènèrent par vieillissement. Leur remplacement n'est pas assuré.



En zone littorale, ce peuplement est sûrement le plus rémunérateur. Le revenu est égal à celui des taillis, augmenté par la vente du bois résineux. Potentiel forestier variable, souvent médiocre en présence de Chêne vert, plutôt bon en présence de Chêne pubescent.



Sauf situation localisée de forte pente, risque d'érosion généralement faible. Impact paysager au cas par cas.



Concerné par la directive habitat (45.312 Yeuseraie du Mésoméditerranéen)



Bonne, pour les peuplements à dominante de Chêne pubescent.



CRPF - Commune de Pontevès (83)

Extraction partielle de la pinède après coupe de rajeunissement du taillis

GESTION RECOMMANDÉE



COUPE DE RAJEUNISSEMENT DU TAILLIS SUIVIE PAR L'EXTRACTION DE LA PINÈDE



Taillis : Traitement en taillis simple à une révolution comprise entre 40 à 60 ans.

Voir fiches sur les taillis méditerranéens : n°274112, n°273112, n°273115.

Pinède : Conservation de **50 à 100 tiges par hectare**, susceptibles d'attendre la prochaine coupe de taillis simple (40 ans) ou **coupe rase**. Dans le premier cas, l'objectif est de permettre à la pinède de se régénérer pour constituer un peuplement à l'identique. La régénération de la pinède est souvent plus facile dans les peuplements de Chêne vert que dans les peuplements à dominance de Chêne pubescent.

- L'optimum est de réaliser l'intervention dans la pinède 1 an après la coupe de taillis simple et ce, afin de permettre l'installation des semis : Coupe du taillis entre l'automne de l'année n-1 et le printemps de l'année n, puis coupe des pins au début de l'automne de l'année n.
- Dans un but paysager, mais également cynégétique, il est possible de conserver dans le taillis une belle cèpée ou un brin à houppier bien développé (réserve) tous les 20 mètres.

GESTION POSSIBLE

ÉCLAIRCIE DU TAILLIS



Elle est possible lorsqu'il y a intérêt paysager, environnemental (Natura 2000 : n°355310), pastoral ou DFCL. Elle peut être conseillée pour les peuplements de **Chêne pubescent dont la hauteur moyenne est supérieure à 8 mètres à 50 ans**. La pinède doit faire l'objet d'une intervention du même type que précédemment.

- Mêmes recommandations que pour les taillis de Chêne vert et de Chêne pubescent.

PLANTATION DE DIVERSIFICATION



Compte tenu de l'investissement initial, la transformation en plein ne se justifie pas. Néanmoins, l'enrichissement peut apporter une diversification.

Les peuplements qui s'apparentent aux taillis à croissance moyenne de Chêne pubescent (n°273112), présentent les meilleures potentialités.

Ne pas négliger la futaie

GESTION DÉCONSEILLÉE



TRAITEMENT EN TAILLIS SIMPLE SANS INTERVENTION DANS LA PINÈDE

Sauf intérêt paysager marqué, **il faut éviter de conserver en état la pinède, ou de maintenir plus de 100 tiges par hectare** après coupe de rajeunissement du taillis. La futaie de Pin risque de freiner le bon développement du taillis. Du fait de la repousse du taillis, les pins conservés seront inexploitablement pendant 40 ans.

ÉCLAIRCIE FORTE DANS LE TAILLIS

Consiste à conserver **moins de 800 tiges par hectare** dans un peuplement âgé de 50 à 60 ans ou à obtenir un **facteur d'espacement après éclaircie (s%) supérieur à 26%**. Elle provoque des descentes de cimes importantes et du fait de la repousse du taillis, irrégularise le peuplement (aspect de taillis sous futaie), qui devient difficilement gérable.

EXTRACTION DU PIN SANS INTERVENTION DANS LE TAILLIS

Selon la densité, elle risque de provoquer d'importants dégâts dans le taillis et nécessite l'ouverture de layons ou de places d'abattage. Elle reste techniquement possible avec des pins de faible diamètre dans les taillis plus clairs.

INTERDITS



COUPES RASES À DES ROTATIONS COURTES

La rotation minimale des coupes rases doit être supérieure à 40 ans. A défaut, les coupes fréquentes risquent d'affaiblir le peuplement.

PÂTURAGE INCONTRÔLÉ APRÈS COUPE DE RAJEUNISSEMENT

La pression pastorale doit être adaptée (mise en défens si nécessaire), afin de ne pas compromettre la régénération, sur l'ensemble des surfaces régénérées ou rajeunies.

Comme pour les taillis purs de Chêne vert et de Chêne pubescent, l'évolution naturelle est déconseillée. Elle peut conduire, à une sénescence des souches. Elle reste néanmoins envisageable lorsqu'elle répond à un enjeu environnemental (Natura 2000), paysager ou à un équilibre de classes d'âges au niveau de la propriété (vieillesse provisoire).